

M. DECOSMOS—Cette industrie est une des plus grandes du pays, et moi, pour un, je m'oppose fortement à ce qu'on impose aucune taxe quelconque sur les pêcheurs de la province de la Colombie-Britannique, ou sur ceux des autres provinces du Canada.

M. MITCHELL—L'honorable monsieur me prête des paroles que je n'ai jamais prononcées, et m'attribue des opinions que je n'ai jamais eues. Ce que j'ai dit, c'est qu'il devrait y avoir des honoraires nominaux d'enregistrement, dans le but de contrôler les pêcheries—et non pas pour en retirer un revenu. Je m'oppose à l'imposition d'une taxe sur les pêcheries pour en retirer un revenu.

M. DECOSMOS—Qu'est-ce que le ministre de la Marine et des Pêcheries se propose de faire, dans le but de contrôler la pêche au filet dans la Colombie-Britannique ?

Sir ALBERT J. SMITH—J'ai eu une entrevue avec plusieurs messieurs, avec lesquels j'ai discuté longuement la question, mais nous ne sommes arrivés à aucune conclusion.

J'aimerais à avoir quelque recommandation ou quelque information de la part de l'honorable député de Victoria.

M. MACDONNELL—Je partage pleinement l'opinion de l'honorable député de Victoria, qu'on ne devrait pas imposer de taxe sur cette industrie, car s'il y a une classe de la société que l'on doit traiter avec douceur, ce sont les pêcheurs. L'honorable député de Northumberland a prôné l'imposition d'une taxe sur les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, parce que ceux du Nouveau-Brunswick y étaient sujets.

Or, il n'y a aucune raison d'étendre cette taxe, et je préférerais entendre l'honorable député en demander l'abolition.

Le produit des pêcheries fédérales en 1876 a été de \$11,147,950; sur cette somme, la Nouvelle-Ecosse a produit \$6,290,000, ou plus de la moitié de la somme totale, tandis que le Nouveau-Brunswick n'a produit qu'un quart de la somme de la Nouvelle-Ecosse.

Je partage complètement l'opinion de l'honorable député de Northumberland, lorsqu'il dit que s'il doit y avoir

M. MITCHELL

aucune taxe elle ne devrait pas excéder ce qui est nécessaire pour protéger les pêcheurs dans l'exercice de leurs droits.

Les pêcheurs se querellent continuellement entre eux, parce que leurs droits ne sont pas convenablement protégés.

J'ai déjà attiré l'attention de l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries sur ce sujet, il y a quelque temps, espérant qu'il ferait quelque chose pour régler d'une manière satisfaisante les disputes qui s'élèvent entre les pêcheurs sur nos côtes.

On m'a dit que les inspecteurs des pêcheries de rivières avaient le pouvoir de s'en occuper, mais il ne paraît pas que ce pouvoir ait été exercé, et il est complètement inutile dans un but pratique.

Parlant de la question de taxe, je pourrais dire qu'aucune classe d'hommes ne consomme autant de marchandises sujettes aux droits de douane que les pêcheurs.

Le très honorable député de Kingston a demandé la protection pour les cultivateurs, mais il n'a jamais cherché à protéger les intérêts des pêcheurs.

Ayant l'honneur de représenter un comté agricole, je suis en position de dire que les agriculteurs produisent sur leurs fermes presque toutes les nécessités de la vie, et les habillements dont ils ont besoin, de sorte qu'ils contribuent très peu au revenu comparés aux pêcheurs. Nos pêcheries sont une de nos plus grandes sources de revenu, et cependant le gouvernement n'a jamais encouragé cette importante industrie.

M. DAVIES—Je crois que le gouvernement ne prend pas un intérêt suffisant dans les pêcheries de l'Île du Prince-Edouard.

Cette province est coupée dans toutes les directions par des rivières qui ressentent la marée, et par des bras de mer qui, il y a cinquante ans, étaient remplis de poisson; mais, à raison de la pêche pendant la saison du frai, et de la sciure de bois jetée dans ces rivières par les propriétaires de moulins, ils se sont trouvés dépeuplés de poissons.

Je crains que les principes libre-échangistes ne puissent s'appliquer aux pêcheries de l'intérieur; je crois qu'elles ont besoin de protection.